

Herbicide colza

Anitop®

- Faciliter l'implantation de la culture
- Faciliter l'organisation du travail et sécuriser le résultat
- Réussir de nouveaux itinéraires tels que l'implantation de couverts associés



Avantages Anitop

■ Faciliter l'implantation de la culture

Anitop supprime la concurrence précoce des adventices (efficace sur vulpin, ray-grass et dicotylédones les plus présentes)

■ Faciliter l'organisation du travail et sécuriser le résultat

- Anitop s'adapte au contexte climatique
→ **souplesse d'application en pré-levée ou en post-précoce**
- Un seul passage suffisant dans de nombreuses situations
→ **large spectre**
- Facilite la gestion des interventions de post-levée
→ **herbicide racinaire qui contrôle les levées échelonnées**
- Adapté à toutes vos parcelles, utilisé seul ou en programme



- Accroissement des difficultés liées à l'implantation
- Pression vulpin et ray-grass en augmentation dans les colzas et les céréales
- Traiter moins et/ou mieux

■ Réussir de nouveaux itinéraires : compatible avec les couverts associés

Recommandations d'utilisation



Anitop 2 à 2,5 l/ha⁽¹⁾



... ou



Anitop 2 à 2,5 l/ha⁽¹⁾



(1) Couverts associés, 1 à 2 L/ha selon le couvert

Champ d'activité d'Anitop à 2,5 L/ha en pré-levée

> Dicotylédones classiques et diverses

Alchémille	TS	Mercuriale	NS
Ammi élevé	TS	Morelle	S
Anthrisque	TS	Mouron des champs	TS
Arroche	TS	Myosotis	TS
Barbarée	MS	Passerage	MS
Bleuet	MS	Pensée	PS
Capselle	TS	Picris	TS
Carotte	TS	Ravenelle	NS
Chénopode	MS	Rumex	TS
Coquelicot	TS	Sanve	NS
Ethuse	S	Séneçon	TS
Euphorbe	MS	Sisymbre	PS
Fumeterre	MS	Stellaire	TS
Gaillet	TS	Véronique à f. de lierre	S
Géranium à f. rondes	S	Véronique de Perse	TS
Géranium à t. grèles	S	Véronique des champs	TS
Géranium disséqué	MS		
Géranium mou	S		
Laïteron	TS		
Lamier amplexicaule	TS		
Lamier pourpre	TS		
Lychnis	S		
Matricaire camomille	TS		
Matricaire inodore	TS		



TS 95 - 100 %
S 85 - 95 %
MS 70 - 85 %
PS 50 - 70 %
NS 0 - 50 %

> Graminées annuelles

Pâturen annuel	TS
Ray-grass	S
Repousse de blé	PS
Repousse d'orge	NS
Vulpie	S
Vulpin	MS

206 essais BASF de 2010 à 2019
Observations d'entrée d'hiver

Fiche d'identité

Marque déposée BASF	Anitop®
AMM	N° 2190639
Composition	300 g/L métazachlore + 100 g/L dmta-p + 100 g/L quinmérac
Formulation	SE (Suspo-émulsion)
Cultures et usages autorisés	Colza d'hiver * désherbage
Dose autorisée	2,5 L/ha
Mode d'action (HRAC)	métazachlore (K3) + dmta-p (K3) + quinmérac (O)
ZNT aquatique	5 m
DVP	5 m (applications de post-levée seulement)
Nombre d'applications par an	1 tous les 3 ans - fractionnement possible
DAR	DAR F (BBCH 18)
DRE	48 heures

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Anitop® : Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisé, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

Mars 2020. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert 0800 100 299 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 718COHE0320R

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier CAT III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Protection de l'environnement :

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P ou du quinmérac ou du métazachlore plus d'une fois tous les trois ans.

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les applications en post-émergence.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications en pré-émergence.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications en post-émergence.

Anitop - gestion responsable métazachlore :

Au-delà des aspects réglementaires et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Anitop® : Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H351 : Susceptible de provoquer le cancer - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - SGH07, SGH08, SGH09.



SGH07 SGH08 SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.